

AR PREFECTURE

006-210600110-20190404-09-DE
Reçu le 10/04/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

IX - POLICE MUNICIPALE - PASSATION D'UNE CONVENTION A TITRE
GRATUIT AVEC LA VILLE DE NICE PORTANT SUR LA FORMATION AU
MANIEMENT DES ARMES

Séance Publique Ordinaire du 4 AVRIL 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Bernard MACCARIO à M. Guérino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE à M. le Maire, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à Claude CALIMAR, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MAILLE à M. Stefan VOISIN, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 17
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 28 mars 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20190404-09-DE
Reçu le 10/04/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

IX - POLICE MUNICIPALE - PASSATION D'UNE CONVENTION A TITRE GRATUIT AVEC LA VILLE DE NICE PORTANT SUR LA FORMATION AU MANIEMENT DES ARMES

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Les communes de la Métropole Nice Côte d'Azur qui le souhaitent ont la faculté de conventionner avec la ville de Nice afin de bénéficier gratuitement des installations du stand de tir de la Glacière situées à Nice, servant à assurer la formation au maniement des armes de catégorie B des agents de la police municipale.

Il convient de répondre favorablement à cette proposition.

Il est précisé que cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, j'invite la présente Assemblée à :

- APPROUVER la convention annexée à la présente délibération,
- AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX